

A. SEANCE PUBLIQUE

1. Prestation de serment du président du Conseil de l'Action Sociale en qualité de membre du Collège communal.
2. Désignation des représentants pour la réunion de concertation Commune-CPAS.
3. Green Deal « Cantines durables » - Convention de transition écologique – Approbation.
4. Divers et communications – Conseil de Police – Zone de Gaume – Arrêté du Collège provincial du Luxembourg.
5. Divers et communications – Désignations de délégués de la Ville.

CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 07 JANVIER 2019

La séance débute à 20 heures 08'.

Sont présents:

M.M. CULOT François, Bourgmestre, Président ;

WAUTHOZ Vincent, GOFFIN Annie, VAN DE WOESTYNE Nathalie, THEMELIN Michel, CLAUDOT Alain, Echevins ;

SCHILTZ Nicolas, Président du CPAS ;

LACAVE Denis, CHALON Etienne, LEGROS Philippe, BAILLOT Hugues, FELLER Didier, GAVROY Christophe, VAN DEN ENDE Annick, MICHEL Sébastien, MULLENS Michel, ANDRE Virginie, DAY Nicolas, GILLARDIN André, PAILLOT Jean Pierre, MASSART Pascal, PERFRANCESCHI Benoît, Conseillers ;

Assistés de MODAVE Marthe, Directrice Générale, Secrétaire de Séance.

A) SEANCE PUBLIQUE

OBJET A) 1. PRESTATION DE SERMENT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU COLLÈGE COMMUNAL.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération prise en date du 03 décembre 2018 approuvant le pacte de majorité dans lequel le nouveau président du Conseil de l'Action sociale conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, est Monsieur SCHILTZ Nicolas (N.N. 85.08.06-153-53) ;

Considérant que Monsieur SCHILTZ Nicolas a, en date de ce jour, prêté serment en qualité de Président du Conseil de l'Action Sociale et qu'il peut en conséquence être valablement installé en qualité de membre du Collège communal ;

Considérant que le nouveau président du Conseil de l'Action Sociale ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité ou d'inéligibilité ;

En conséquence,

DECLARE validés les pouvoirs de Monsieur SCHILTZ Nicolas, membre du Collège communal.

Le président François CULOT invite dès lors l'élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment constitutionnel selon le texte suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Après avoir prêté le serment requis, (ce dont la Directrice générale a dressé procès-verbal en deux exemplaires), Monsieur Nicolas SCHILTZ est déclaré installé dans sa fonction de membre du Collège communal.

OBJET A) 2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA RÉUNION DE CONCERTATION COMMUNE-CPAS.

Monsieur le Président déclare qu'à la demande de conseillers communaux, ce point est reporté dans l'attente de précisions au sujet des modalités liées au vote pour la désignation de la délégation communale à la réunion de concertation commune-CPAS.

Une large discussion s'ensuit.

OBJET A) 3. GREEN DEAL « CANTINES DURABLES » - CONVENTION DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – APPROBATION.

Après une large discussion,

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courriel reçu en date du 10 décembre 2018 sollicitant l'engagement de la Ville de Virton dans le cadre du Green Deal « Cantines durables » ;

Considérant que la signature d'une déclaration d'intention pour le Green Deal « Cantines durables » est prévue le 9 janvier 2019 à la Bourse de Namur ;

Vu le détail des engagements généraux et spécifiques des autorités publiques ;

Considérant qu'il s'agit de communiquer sur le Green Deal concernant les engagements spécifiques et projets communaux en lien avec le Green Deal, via les propres canaux de communication communaux et via le réseau Green Deal ;

Considérant qu'il s'agit de coopérer concernant les évaluations du Green Deal organisées par le coordinateur ;

Considérant qu'il s'agit de définir des objectifs quantitatifs progressifs et ambitieux directement liés aux axes de travail Green Deal, de mener au minimum deux nouvelles actions structurelles en lien avec au moins deux des axes de travail du Green Deal, à savoir entre autres des produits locaux et de saison et la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets;

Considérant qu'il s'agit de se concerter avec les autorités politiques des autres entités ;

Considérant que les actions-types autorités politiques consistent entre autres à :

- développer et soutenir le déploiement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des utilisateurs des cantines,
- développer et soutenir l'intégration des aspects d'alimentation durable dans les cursus scolaires,

- inciter les pouvoirs adjudicateurs à insérer des clauses soutenant un système alimentaire durable dans leurs marchés publics alimentaires,
- soutenir les producteurs locaux et PME dans leurs démarches administratives en vue de répondre à un marché public,
- analyser, planifier et soutenir le déploiement d'infrastructures de transformation et/ou de distribution des produits régionaux,
- restreindre l'offre et/ou la promotion des produits les plus susceptibles de contribuer au déséquilibre des régimes alimentaires dans les cantines de collectivité ;

Vu la délibération prise par le Collège communal en date du 27 décembre 2018 décidant de soumettre au Conseil communal lors de la prochaine séance l'approbation de la signature du Green Deal « Cantines durables » et sur les engagements généraux et spécifiques des autorités politiques, marquant son accord sur la signature de la déclaration d'intention le Green Deal « Cantines durables » le 9 janvier prochain à la Bourse de Namur et déléguant Madame Annie GOFFIN, Échevine de l'environnement à cet effet ;

Après en avoir délibéré, *UNANIME*,

APPROUVE la convention de transition écologique Green Deal « Cantines durables » pour une meilleure alimentation, respectueuse de l'humain et de l'environnement.

AUTORISE la signature de la déclaration d'intention Green Deal « Cantines durables » le 9 janvier prochain à la Bourse de Namur.

DÉLÈGUE Madame Annie GOFFIN, Échevine de l'Environnement à cet effet.

L'examen du point A) 3BIS « Désignation d'un auteur de projet pour le plan d'investissement communal 2019-2021 – Approbation des conditions et du mode de passation » est proposé car non initialement porté à l'ordre du jour. Monsieur Vincent WAUTHOZ, Echevin, explicite largement le contenu du point et de l'urgence. Il est ensuite procédé au vote sur l'urgence.

Ont voté positivement :

WAUTHOZ Vincent, GOFFIN Annie, VAN DE WOESTYNE Nathalie, THEMELIN Michel, CLAUDOT Alain, LEGROS Philippe, BAILLOT Hugues, GAVROY Christophe, ANDRE Virginie, DAY Nicolas, PERFRANCESCHI Benoît et CULOT François.

Ont voté négativement :

LACAVE Denis, CHALON Etienne, FELLER Didier, VAN DEN ENDE Annick, MICHEL Sébastien, MULLENS Michel, GILLARDIN André, PAILLOT Jean Pierre et MASSART Pascal.

Le résultat du vote sur l'urgence est : 12 voix pour et 9 voix contre.

En conséquence, le quorum des 2/3 requis n'étant pas atteint conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ce point ne peut être mis en discussion.

Le Conseil reprend le cours normal de ses travaux et examine le point suivant de l'ordre du jour.

OBJET A) 4. *DIVERS ET COMMUNICATIONS – CONSEIL DE POLICE – ZONE DE GAUME – ARRÊTÉ DU COLLÈGE PROVINCIAL DU LUXEMBOURG.*

LE CONSEIL,

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté du Collège provincial du Luxembourg prononcé en séance publique à Arlon le 13 décembre 2018, validant l'élection par les conseillers communaux de VIRTON, réunis en séance du 03 décembre 2018, de cinq (5) mandataires et de leurs suppléants, qui représenteront la commune au sein du Conseil de police de la zone n°5299 « Gaume », ainsi que les pouvoirs des candidats proclamés élus membres dudit conseil de police, respectivement titulaires et suppléants.

OBJET A) 5. *DIVERS ET COMMUNICATIONS – DÉSIGNATIONS DE DÉLÉGUÉS DE LA VILLE.*

Les Conseillers ayant reçu copie de la liste des délégués de la Ville dans les sociétés et associations où celle-ci a été représentée, durant la période 2013-2018, il est demandé par le président à chaque groupe de proposer des candidats à ces représentations pour la législature 2018-2024.

Les conseillers seront tenus au courant de(s) la date(s) de dépôt des candidatures dans le cadre de ces désignations.

Avant d'aborder le huis clos, Monsieur Sébastien MICHEL, Conseiller, demande que soit communiqué un calendrier de tous les Conseils de l'année. Monsieur le Président déclare qu'il était favorable précédemment à cela mais que deux fois sur trois les dates changent. Il est répondu qu'il y a moyen de s'organiser. Monsieur le Président déclare « nous ferons notre possible étant entendu que le planning va probablement changer à cause du vote d'aujourd'hui ».

Monsieur André GILLARDIN, Conseiller, indique avoir posé des questions sur un sujet lors du dernier Conseil communal et n'avoir pas eu de réponse(s). Il déclare s'être fait interpeller par des citoyens qui ont demandé si ce point avait été adopté et qui ont marqué leur étonnement sur le fait que ce point avait été adopté alors que des questions posées n'avaient pas reçu des réponses. A la question de savoir sur quoi portait ce point, Monsieur André GILLARDIN déclare qu'il s'agit du point relatif au cabinet du Bourgmestre et des Echevins. Il lit les questions posées lors du dernier conseil communal. Des membres du Collège communal déclarent que des réponses ont été émises (pas de lien hiérarchique avec Madame la Directrice Générale, ...). En ce qui concerne la question relative au partage du temps de travail au niveau du Bourgmestre et puis des échevins, Monsieur le Président déclare qu'il n'y a pas de « time sheet ». Monsieur le Président déclare que cette question est complètement « farfelue » et ne pas voir l'intérêt de savoir cela. En ce qui concerne la question de savoir si « cette personne peut traiter des données personnelles du citoyen étant en dehors de l'administration communale », Monsieur le Président indique que cet agent fait

partie du personnel communal. Etant donné que le nom de cet agent a ensuite été cité et que le questionnement aboutit à une mise en cause de cet agent, Monsieur le Président déclare que la discussion sur cette question sera poursuivie à huis clos.

Monsieur Sébastien MICHEL, Conseiller, demande au Collège communal d'éviter les points soumis en urgence au Conseil communal. Il est indiqué au Collège communal qu'il s'agit d'une question « d'organisation ». Certains membres du Conseil ensuite indiquent ne pas avoir été informés préalablement de la date de la présente séance du Conseil communal et l'avoir appris le jour de la réception de la convocation. Monsieur le Président déclare faire son mea culpa et qu'il s'agit d'un oubli.

Monsieur Michel MULLENS, Conseiller, déclare qu'il a trois points à évoquer :

- 1. l'article paru le 28 décembre 2018 dans l'Avenir de Luxembourg duquel il ressort que la Ville de Virton ne veut pas de la vente de cannabis. Il interroge sur le fait de savoir pourquoi ce genre de sujet n'est pas débattu au conseil communal, pourquoi seule la police est interpellée et pourquoi on ne demande pas l'avis d'experts. Il encourage à reconsidérer la question et avoir un débat sur ce sujet en Conseil communal.*

Monsieur le Président répond que la demande concernant l'ouverture de cet établissement est arrivée en septembre et que la Police a émis un avis négatif. Il déclare que cette décision ressort du pouvoir de police du Bourgmestre. La police a indiqué que si cet établissement s'ouvre, on ne saura pas vérifier exactement ce que chacun vendra étant entendu que ce produit ne peut pas dépasser 0,2% de THC. Monsieur le Président déclare que si en matière médicale, des personnes ont besoin de ce produit là, ils vont chez leur médecin qui leur délivre une ordonnance afin de retirer ce produit à la pharmacie.

Monsieur Sébastien MICHEL, Conseiller, demande, s'il n'y a pas un risque de voir ce type de commerce en périphérie de la commune.

Monsieur MULLENS, Conseiller communal, indique que cela vaudrait la peine d'avoir un débat à ce sujet avec des experts. Monsieur GAVROY, Conseiller communal, déclare qu'il serait intéressant de confronter les avis de Police des autres communes (Marche, ...) qui ont accepté l'ouverture de ce type d'établissement.

- 2. l'article paru dans l'Avenir de Luxembourg de ce samedi 05 janvier 2018 et dans la Meuse de ce jour. Monsieur MULLENS, Conseiller communal, indique que seul Virton se positionne. Il interroge pour savoir si d'autres communes interviennent. Monsieur le Président indique qu'un courrier a été envoyé à ces deux journaux et qu'il n'y a pas eu d'interview. Le courrier de la Ville a été signé ce matin à destination des Ministres COLLIN et DUCARME ; il va être adressé aux Bourgmestres des communes voisines mais ces Bourgmestres n'ont pas été sollicités au départ.*

A ce sujet, Monsieur Didier FELLER, Conseiller communal, demande ce qu'il en est du remboursement du cautionnement aux entreprises qui n'ont pas encore fait des lots. A ce sujet, Monsieur le Président déclare qu'un dossier est actuellement sur la table du collège communal et qu'un membre du Collège doit évoquer ceci avec le DNF.

Monsieur CHALON, Conseiller communal, exprime sa gêne qu'on critique la politique de lutte contre la peste porcine africaine mise en place depuis le mois de septembre. Il déclare que c'est embêtant d'émettre sur la place publique des doutes concernant ladite méthode qui a fait ses preuves dans les pays de l'est et que cela pourrait entraîner des risques d'incivilité. Il déclare qu'indiquer que la méthode

utilisée n'est pas la bonne pour lutter contre la peste porcine africaine signifie que les politiques se laissent manipuler par des courants d'intérêts. Il déclare que le Collège a reçu à l'époque de très fortes pressions pour autoriser le nourrissage du gibier mais qu'heureusement le Collège a résisté à cette pression. A l'époque, certains parlaient déjà de la peste porcine africaine et de la tuberculose. Or, le nourrissage favorise la multiplication des sangliers et la propagation de la peste porcine africaine.

Monsieur le Président répond que concernant le nourrissage, ce n'était pas la question qui faisait l'objet du débat et que depuis la peste porcine, il est contre le nourrissage. Concernant le contenu du courrier envoyé par la Ville, la principale observation est le manque de communication vis-à-vis de la population sur la cohérence et la proportionnalité des mesures. Monsieur le Président déclare avoir indiqué à Monsieur le Ministre COLLIN qu'il faut mieux communiquer à ce sujet. Il précise qu'une goutte de sang reste active pendant un an.

Monsieur Michel MULLENS, Conseiller communal, demande si ces points sont évoqués dans la brochure.

Madame Annie GOFFIN, Echevine, déclare que la brochure a été reçue en 1.000 exemplaires. Monsieur le Président indique qu'il suppose que la brochure est très bien faite.

Monsieur Etienne CHALON, Conseiller communal, déclare que mettre en cause la méthode utilisée, c'est un peu facile.

Monsieur Vincent WAUTHOZ, Echevin, déclare qu'il a paru nécessaire d'interpeller les Ministres et que sur cette question il faut être extrêmement modeste. Il déclare qu'on est tous respectueux de toutes les mesures prises mais qu'il y a une « brutalité » à l'égard de la population et qu'il s'agit à ce sujet du constat de cette « brutalité ». Il ne faut pas la minimaliser. La population a l'impression que l'on a été très vite pour éliminer les porcs sains et que ce n'est pas le cas pour les porcs infectés. Il y a un réel besoin de communication à ce sujet. Il faut rappeler toutes les conséquences que les mesures imposent. Les Ministres doivent en prendre la mesure et en donner les moyens. On a l'impression qu'ils ne mettent pas tous les moyens et qu'ils ne mesurent pas l'ampleur de cette catastrophe.

Concernant le prêt à taux zéro, deux communes ont accepté. C'était bien d'y penser dans l'urgence mais c'est largement insuffisant. Cette proposition ne valait que pour les communes qui avaient des problèmes de trésorerie sans problèmes budgétaires. Si par contre on vendait le bois, on aurait eu une recette. Le prêt à taux zéro ne résout pas nos problèmes budgétaires et de gestion à long terme. Il y a en outre des pertes indirectes (nuitées, vitalité de la commune, ...). Monsieur WAUTHOZ, Echevin, déclare au conseil qu'il pourrait reprocher au Collège de ne pas interpeller les Ministres.

Monsieur le Président poursuit en indiquant qu'il est frappé qu'à aucun moment au niveau de l'intervention du Ministre COLLIN, celui-ci ne fait mention des bois scolytés. C'est un problème qui est occulté.

Il est précisé au Conseil communal par Madame VAN DE WOESTYNE, Echevine, que la Ville n'a pas rédigé l'article paru dans le journal mais a envoyé une lettre ; qu'en conséquence le Collège n'est pas l'auteur de l'article et n'est pas « responsable » de confusion(s) qui pourrai(en)t surgir en lisant cet article de presse.

Concernant le nourrissage, Monsieur WAUTHOZ, Echevin, déclare que le Ministre COLLIN a rétabli en partie le nourrissage qui avait été supprimé par le Ministre DI ANTONIO.

Monsieur CHALON, Conseiller, indique que le nourrissage est interdit sauf en période dissuasive. Or, la pression reçue visait à nourrir tout le temps, cela ayant pour conséquence la multiplication des sangliers.

3. *Monsieur Michel MULLENS, Conseiller, évoque l'article publié le 28 décembre 2018 dans l'Avenir de Luxembourg concernant l'acquisition de la Villa Sainte Lucie et félicite au sujet du coût d'acquisition de 450.000€. Monsieur MULLENS déclare que le CDH n'est pas pour car au-delà du retour positif de 35 agents d'Etalle en plus des 40 en poste à Virton, l'installation en plein centre va amener d'autres contraintes, en plus de celles actuelles liées aux écoles. Il énonce divers arguments et retrace l'historique du dossier en évoquant le projet initial d'agrandissement et modernisation du bâtiment actuel qui comporte moins de contraintes. Il déclare que la rénovation de la Villa Sainte Lucie ne doit pas dépasser 5 millions d'euros. Si on ajoute l'achat à 450.000€ et les frais d'architecte à 500.000€, on est à plus du double du projet initial. Il conclut en demandant si c'est le bon moment pour faire ce projet compte tenu des problèmes budgétaires actuels et demande ce qu'en pensent les communes voisines.*

Monsieur le Président déclare que lorsqu'il est « arrivé » en 2013, le projet initial était porté par le Commissaire Divisionnaire Francis DEOM. En 2014, ce projet était trop « petit » compte tenu de la Loi « Salduz ». Le bâtiment du Commissariat de Police était déjà obsolète.

A la question posée de savoir si on va avoir 110 personnes ou si on aura des délocalisations, Monsieur le Président répond que les 35 places d'Etalle reviennent à Virton et on arrivera ainsi à 85. Il poursuit en déclarant que si l'on ne faisait pas l'Hôtel de Police à cet endroit (Villa Sainte Lucie), le risque était qu'il se délocalise dans le cadre d'une fusion de police ou d'une fusion partielle. Si on ne se décidait pas au plus vite, on aurait été en situation de faiblesse. A l'époque, lorsqu'il a été évoqué de prendre un autre bâtiment, le premier projet a été l'installation dans les Vatelottes. Une fois le cahier des charges établi et l'étude d'architecte réalisée, on s'est rendu compte que cela n'allait pas compte tenu des contraintes. On a donc cherché un site nouveau près du centre. Il s'agit d'une chance d'avoir acquis l'immeuble de la Villa Sainte Lucie (pas de problèmes de mobilité, de parcage des voitures, normes de sécurité rencontrées, ...). Dire que l'ancien projet de la rue Croix-le-Maire était évolutif : non, il était définitif. On faisait une aile moderne non agrandie par une autre aile. On a fait appel à une étude extérieure.

Monsieur le Président déclare qu'en ce qui concerne la Villa Sainte Lucie, il y a une possible subsidiation si le bâtiment répond notamment aux normes de la COP21. Il déclare en outre que cela n'est pas certain mais que cet emprunt pourrait être « hors balise ».

Monsieur Vincent WAUTHOZ, Echevin, déclare qu'il a du mal d'entendre qu'amener de l'activité au centre ville va créer des problèmes de mobilité ; amener de l'activité au centre ville c'est la seule vraie réponse aux activités du commerce. Les agents viennent travailler ici, ils vont s'établir ici. On aura une population plus disciplinée.

Monsieur le Président déclare avoir entendu l'intervention d'un Maire d'une commune française expliquant avoir ramené de l'activité au centre ville en :

1. *interdisant les commerces de vêtements en dehors de la Ville ;*
2. *ramenant l'hôtel de police au centre Ville car cela ramène notamment de la sécurité ;*
3. *refaisant les rues et les trottoirs.*

Madame VAN DEN ENDE déclare : « nous partageons les mêmes craintes que le groupe CDH concernant le point de vue opérationnel qui a déjà été développé ci-avant mais aussi concernant la partie budgétaire et financière ». Celle-ci fait part qu'il n'y a pas eu d'analyse faite au niveau financier et budgétaire. Elle demande que lorsque le budget sera présenté, dans le cadre de la planification pluriannuelle, il y ait une vision sur les 6 prochaines années à savoir l'impact des projets et de cet aménagement. Elle demande que le PST soit plus « large » que ce que le décret impose et qu'au niveau budgétaire la charge liée à ce projet soit isolée en ce qui concerne ce qui sera à financer par la Ville de Virton.

Monsieur le Président déclare que ce projet est prioritaire et que le débat à ce sujet a duré 6 ans. Il y a presque eu à un moment une menace de la Zone de Police de faire grève car les conditions de travail à Virton et Etalle sont catastrophiques mais « le politique préfère son pré carré », préférant mettre l'argent chez lui. Monsieur le Président déclare s'être battu pour dépasser cela et que les « pires » sont les Virtonais pour avoir un accord sur un projet qui ne peut qu'enrichir et profiter à la Ville de Virton.

La séance est ensuite levée à 21H31'sans qu'aucune remarque ou observation n'ait été formulée sur le procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 2018, lequel est en conséquence approuvé.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

M. MODAVE

F. CULOT